

**FR**

Bruxelles, le 25 juin 2021

|  |
| --- |
| **561e SESSION PLÉNIÈRE9 ET 10 JUIN 2021SYNTHÈSE DES AVIS ADOPTÉS** |
| Ce document est disponible dans les langues officielles sur le site internet du CESE à l’adresse suivante:<https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/plenary-session-summaries>Les avis mentionnés peuvent être consultés en ligne au moyen du moteur de recherche du CESE:<https://dmsearch.eesc.europa.eu/search/opinion> |

**Table des matières**

[1. **UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE ET COHÉSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE** 3](#_Toc76370238)

[2. **EMPLOI, AFFAIRES SOCIALES ET CITOYENNETÉ** 5](#_Toc76370239)

[3. **TRANSPORTS, ÉNERGIE, INFRASTRUCTURES ET SOCIÉTÉ
DE L’INFORMATION** 13](#_Toc76370240)

[4. **MARCHÉ UNIQUE, PRODUCTION ET CONSOMMATION** 14](#_Toc76370241)

[5. **AGRICULTURE, DÉVELOPPEMENT RURAL ET ENVIRONNEMENT** 18](#_Toc76370242)

# **UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE ET COHÉSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE**

* ***Système économique et financier européen: favoriser l’ouverture, la solidité et la résilience***

**Rapporteur:** Tomasz Andrzej WRÓBLEWSKI (groupe des employeurs – PL)

**Références:** COM(2021) 32 final

EESC-2021-00692-00-00-AC

**Points clés:**

Le CESE:

* accueille favorablement la communication et estime que, dans la mesure où la transformation consécutive à la pandémie modifie considérablement l’équilibre des forces économiques au niveau mondial, l’Union devrait agir rapidement pour accroître la résilience de l’économie européenne;
* reconnaît la nécessité de renforcer le rôle international de l’euro comme instrument cardinal pour conforter la position de l’Europe sur la scène mondiale;
* demande que des objectifs économiques ambitieux soient fixés pour renforcer la monnaie unique, compte tenu notamment du rythme des mutations que connaît l’économie mondiale, ainsi que de la position de l’Union par rapport au reste du monde en matière d’innovation, de compétitivité et d’environnement réglementaire favorable;
* recommande d’insister davantage sur les raisons qui expliquent l’affaiblissement du rôle de l’euro dans le monde et de mener à bien l’Union économique et monétaire;
* recommande d’accorder une plus grande attention à la montée en puissance de la Chine;
* plaide pour le parachèvement de l’union bancaire et de l’union des marchés des capitaux, qui est essentiel pour accroître la résilience de l’Union;
* donne son aval à la totalité des actions avancées par la Commission et propose d’instaurer des mesures qui contribuent à mener à leur accomplissement les changements structurels, au niveau tant européen que national, comme la révision du cadre de gouvernance économique visant à ce qu’il soit davantage axé sur la prospérité et plus favorable aux investissements;
* recommande d’être extrêmement attentif à la révision des réglementations du point de vue de leur effet sur la compétitivité des entreprises européennes. Il conviendrait de reconnaître davantage le rôle des universités et des établissements de recherche dans le développement de l’innovation;
* soutient la proposition de créer un euro numérique ainsi que la poursuite de l’émission d’obligations vertes libellées en euros;
* convient que le développement des infrastructures des marchés financiers évitera à l’Union de devoir recourir à des juridictions de pays tiers, dont des fournisseurs de données, pour assurer des services critiques et qu’il contribuera à accroître sa résilience;
* suggère d’envisager des moyens de faire face à la dépendance croissante de l’Union européenne vis-à-vis de fournisseurs de données financières et extra-financières situés en dehors de ses frontières;
* approuve la mise au point d’outils destinés à parer les effets que l’application extraterritoriale illégale de mesures unilatérales par un pays tiers produit sur les opérateurs économiques européens.

***Contact:*** *Krisztina Perlaky-Tóth*

*(Tél. +32 25469740 – courriel:* *Krisztina.PerlakyToth@eesc.europa.eu**)*

# **EMPLOI, AFFAIRES SOCIALES ET CITOYENNETÉ**

* ***Nouvelle stratégie visant à renforcer l’application de la charte des droits fondamentaux***

**Rapporteur:** Cristian PÎRVULESCU (groupe «Diversité Europe» – RO)

**Corapporteur:** Christian BÄUMLER (groupe des travailleurs – DE)

**Références:** COM(2020) 711 final

EESC-2021-00717-00-00-AC

**Points clés:**

Le CESE:

* se félicite de la nouvelle stratégie et de sa complémentarité avec le plan d’action pour la démocratie européenne et le rapport sur l’état de droit, et suggère d’inclure le plan d’action de l’UE contre le racisme ainsi que les stratégies de l’UE en faveur des personnes handicapées et des personnes LGBTIQ dans le processus de global de planification;
* demande instamment qu’une stratégie globale de la société civile européenne vienne renforcer les capacités des organisations de la société civile et des défenseurs des droits de l’homme grâce à la formation, à un soutien organisationnel et financier et à la protection contre les attaques et les campagnes de dénigrement. Un mécanisme permettant d’identifier et de signaler les attaques et le harcèlement devrait être mis en place. Le Comité est prêt à contribuer à l’élaboration d’une telle stratégie et d’un tel mécanisme;
* rappelle que la charte des droits fondamentaux inclut également les droits sociaux. Le dialogue social devrait être renforcé et recentré sur les droits fondamentaux énoncés dans la charte. Le Comité demande à nouveau que l’accent soit davantage mis sur les titres III («Égalité») et IV («Solidarité»), qui sont au cœur d’une Union démocratique fondée sur des valeurs;
* relève l’importance des droits économiques énoncés dans la charte, tels que la liberté d’entreprise, le droit de propriété et ceux qui sont liés à l’état de droit, et réaffirme que l’absence d’état de droit est susceptible de porter atteinte à la confiance mutuelle qui sous-tend le marché intérieur et, partant, à la croissance économique dans l’Union;
* invite instamment la Commission à axer le rapport de 2022 sur les effets produits par la pandémie sur les droits fondamentaux, en particulier ceux liés au bien-être socio-économique, et à souligner ainsi avec force que les droits sociaux sont des droits fondamentaux. Il y a lieu d’accorder une attention particulière aux droits, à la dignité et au bien-être des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées qui se sont trouvées isolées dans les établissements de soins;
* exhorte la Commission à surveiller de près si les fonds de l’Union sont utilisés conformément à la charte, et suggère que les fonds couverts par le règlement portant dispositions communes soient contrôlés par des comités associant des organisations de la société civile indépendantes et des institutions nationales de défense des droits de l’homme;
* encourage les États membres et la Commission à rendre opérationnels les programmes de financement en faveur de la société civile et des groupes locaux défendant les droits de l’homme. La conception des programmes devrait protéger l’autonomie et l’indépendance des entités financées;
* suggère que les États membres mettent en place des forums nationaux des droits fondamentaux pour la coopération entre les institutions nationales de défense des droits de l’homme (INDH), les organismes de promotion de l’égalité, les médiateurs, les points focaux de la charte et d’autres organismes publics, ainsi que les organisations de la société civile et les défenseurs des droits de l’homme;
* propose que la Commission mette en place un programme spécial d’assistance afin d’améliorer la capacité des INDH, de permettre une meilleure utilisation de l’expertise de l’Agence des droits fondamentaux de l’Union européenne (FRA), d’organiser des activités liées à la charte dans le cadre de la conférence sur l’avenir de l’Europe, et de rapprocher les questions relatives aux droits fondamentaux des citoyens et du débat public.

***Contact***: *June Bedaton*

*(Tél. +32 25468134 – courriel:* *june.bedaton@eesc.europa.eu**)*

* ***Plan d’action pour la démocratie européenne***

**Rapporteur:** Carlos Manuel TRINDADE (groupe des travailleurs – PT)

**Corapporteur:** Andris GOBIŅŠ (groupe «Diversité Europe» – LV)

**Références:** COM(2020) 790 final

EESC-2021-01173-00-00-AC

**Points clés:**

En décembre 2020, la Commission européenne a présenté le plan d’action pour la démocratie européenne, qui définit des mesures à prendre dans trois domaines: des élections libres et équitables, la liberté des médias et la lutte contre la désinformation.

Le CESE:

* salue le plan d’action pour la démocratie européenne, qu’il juge être tout à la fois positif et nécessaire, et soutient dans l’ensemble les mesures qui y sont proposées;
* est préoccupé par les tentatives, observées dans plusieurs États membres, de tirer parti des difficultés liées à la COVID-19 pour affaiblir l’état de droit;
* recommande à la Commission que dans son plan d’action, elle crée, pour la participation de la société civile et des partenaires sociaux et la promotion de la démocratie dans le domaine du travail, un pilier supplémentaire distinct. Le chapitre 6 de l’avis propose un modèle pour ce pilier, sur le thème: «promouvoir la participation active et démocratique au-delà des élections»;
* estime que la promotion de la démocratie devrait impliquer de promouvoir la participation démocratique aux niveaux européen, national, régional et local, la participation de la société civile et la démocratie sous toutes ses facettes et dans tous ses aspects, y compris, entre autres, la démocratie relative au travail;
* déplore que le plan d’action n’aborde pas le rôle important que jouent le contrat social, le dialogue social et la négociation collective pour réduire les inégalités et encourager les Européens à adhérer aux idéaux démocratiques;
* considère qu’il y a lieu d’insister davantage sur le dialogue civil et demande une nouvelle fois la mise en place d’un forum annuel de la société civile sur les droits fondamentaux et l’état de droit (SOC/627);
* estime que le plan d’action pour la démocratie européenne devrait comporter une initiative à grande échelle visant à promouvoir l’éducation à la démocratie et aux droits fondamentaux, en particulier auprès des jeunes;
* plaide pour la mise en œuvre rapide de la directive «Services de médias audiovisuels», de la législation sur les services numériques et de la législation sur les marchés numériques;
* exhorte les institutions européennes à prendre d’urgence des mesures pour garantir la sécurité et les conditions de travail des journalistes, et notamment à lutter contre les poursuites stratégiques altérant le débat public, dites «poursuites-bâillons».

***Contact***: *Jean-Marie Rogue*

*(Tél. +32 25468909 – courriel:* *jeanmarie.rogue@eesc.europa.eu**)*

* ***Renforcement du mandat d’Europol***

**Rapporteur:** Philip VON BROCKDORFF (groupe des travailleurs – MT)

**Références:** COM(2020) 796 final – 2020/0349 (COD)

EESC-2021-01154-00-00-AC

**Points clés:**

Le CESE:

* se félicite de la proposition de la Commission en vue de renforcer le mandat d’Europol, qui vise à améliorer les garanties en matière de protection des données et les capacités de recherche d’Europol. Cette mesure contribuera à intensifier la lutte contre la criminalité organisée et les activités terroristes et à renforcer la coopération policière opérationnelle au sein des États membres pour en protéger les citoyens;
* estime que les opérateurs privés devraient disposer d’un point de contact à l’échelon de l’Union européenne, auprès duquel il est possible de signaler les informations susceptibles d’être utiles pour les enquêtes pénales;
* se félicite que la proposition à l’examen vise à aider les autorités chargées de la prévention de la criminalité à trouver des solutions innovantes pour lutter contre la criminalité internationale et à suivre les mutations de l’environnement, et qu’elle développera également les compétences et les capacités de recherche d’Europol et des services répressifs nationaux;
* souligne que le renforcement du pouvoir d’Europol devrait impliquer de donner la priorité aux enquêtes transfrontières, notamment pour ce qui est d’agressions graves contre les lanceurs d’alertes et les journalistes d’investigation;
* estime qu’une législation mise à jour et harmonisée permettrait d’examiner plus efficacement des problèmes liés à la protection des données, tout en établissant un juste équilibre entre les exigences de sécurité de chacun des États membres et de l’Union européenne dans son ensemble;
* se félicite de la création d’une nouvelle catégorie de signalements dans le système d’information Schengen;
* tient l’augmentation proposée du budget d’Europol pour une mesure positive afin de protéger davantage les citoyens de l’Union, ainsi que pour un moyen de renforcer la coopération entre Europol et les services répressifs nationaux. Cette augmentation devrait néanmoins se traduire par celle des effectifs du personnel opérationnel d’Europol et par une efficacité organisationnelle accrue;
* estime que les propositions à l’examen étoffent le rôle d’Europol afin de réagir à des situations changeantes; se demande toutefois si l’heure n’est pas venue de permettre à Europol d’agir de sa propre initiative, sachant que ses travaux continueront de demeurer largement tributaires des activités et des actions des États membres et des données rassemblées par les services répressifs nationaux;
* est d’avis que, comme la criminalité organisée n’a cessé de se perfectionner et les réseaux criminels prennent un caractère de plus en plus transnational, il pourrait s’avérer nécessaire d’agir davantage à l’avenir en vue d’élargir le mandat et le champ d’action d’Europol;
* recommande d’examiner à un moment donné de manière indépendante les missions et les activités d’Europol et qu’un tel examen devrait également prendre en compte les points de vue de la société civile et d’autres acteurs intéressés.

***Contact***: *Triin Aasmaa*

*(Tél. +32 25469524 – courriel:* *Triin.Aasmaa@eesc.europa.eu**)*

* ***Évaluation de la directive relative à la lutte contre le terrorisme***

**Rapporteur:** Wautier ROBYNS (groupe des employeurs – BE)

**Référence:** Rapport d’information

EESC-2021-1156-00-00-RI

**Points clés:**

Le CESE:

* conclut de l’évaluation de la directive 2017/541 que sa pertinence et son utilité sont largement reconnues par les organisations de la société civile et les autorités publiques qui ont été consultées, et invite la Commission à poursuivre sa stratégie et à la développer davantage;
* invite la Commission à anticiper autant que possible de nouvelles mouvances susceptibles de recourir à des méthodes terroristes et de nouvelles techniques qui risquent d’être employées pour commettre des actes terroristes;
* souscrit au souhait de consacrer le temps et les moyens nécessaires pour garantir une formation de qualité aux travailleurs et bénévoles intervenant en première ligne dans le domaine de la prévention, de l’intervention sur les lieux où ont été commis des actes de terrorisme, de l’assistance aux victimes et du suivi de personnes ayant participé à des mouvances terroristes, en incluant des exercices pratiques dans ces formations et en valorisant leur rôle;
* constate que si les associations de victimes développent des réseaux de collaboration européens, le sort de victimes étrangères constitue une réelle préoccupation au vu des différences importantes entre les régimes de prise en charge et les procédures judiciaires au sein de l’Union, notamment pour ce qui est de l’accès des victimes aux informations nécessaires dans leur langue;
* attire l’attention sur la nécessité de veiller à la reconnaissance particulière des victimes du terrorisme, d’intervenir rapidement pour répondre à leurs besoins immédiats d’information et de ressources de première nécessité, de prendre en charge de manière adéquate le traumatisme psychologique et leur éventuel handicap et de prévoir des procédures judiciaires et administratives respectant leur situation particulière;
* suggère à la Commission et aux États membres d’organiser périodiquement des réunions formelles avec les organisations, les entreprises et les associations qui participent à la lutte contre le terrorisme afin de les aider à avoir conscience de leur rôle dans la lutte contre le terrorisme et de créer un consensus autour de la stratégie d’ensemble.

***Contact***: *Cinzia Sechi*

*(Tél. +32 25469788 – courriel:* *cinzia.sechi@eesc.europa.eu**)*

* ***Programme de lutte antiterroriste pour l’UE***

**Rapporteur:** Ákos TOPOLÁNSZKY (groupe «Diversité Europe» – HU)

**Références:** COM(2020) 605 final

COM(2020) 795 final

EESC-2021-00879-00-00-AC

**Points clés:**

Le CESE:

* accueille favorablement et soutient le programme stratégique visant à protéger la sécurité des citoyens de l’Union contre les risques de terrorisme qui est proposé dans le cadre de la stratégie de l’UE pour l’union de la sécurité, et convient de la nécessité d’une politique de lutte contre le terrorisme forte et ambitieuse. La réalisation de cet objectif doit reposer sur la reconnaissance et le plein respect des bases juridiques du droit international et européen;
* estime que le nouveau programme est important et arrive à point nommé; il approuve, pour l’essentiel, son dispositif et l’accent mis sur la notion de résilience, et insiste sur l’importance de recourir à des outils technologiques modernes, mais également sur la nécessité de garantir la limitation de leur utilisation au regard de l’état de droit et des droits fondamentaux;
* souligne que le programme établit un cadre d’action cohérent, principalement destiné aux institutions et autorités investies de missions spécialisées et essentielles pour prévenir et combattre la menace terroriste, mais que les représentants des communautés locales, des associations de citoyens et de victimes, des organisations de la société civile et des syndicats, les communautés religieuses, le monde universitaire et les partenaires privés ne sont pas associés comme il se doit à la résolution et à la prévention de ce problème. À cet égard, il considère qu’un investissement particulièrement intéressant pour la sécurité consiste à exploiter les actions concertées, les programmes de réduction des risques et les processus de réconciliation engagés au niveau des communautés;
* est d’avis qu’il convient avant tout de prévenir et d’éliminer les risques et les tensions, plutôt que de traiter leurs conséquences indésirables a posteriori, avec le coût social spécifique élevé que cela entraîne. La recherche et l’évaluation de la menace sont essentielles pour éviter la mise en place de dispositifs qui pourraient porter atteinte de manière injustifiée aux droits fondamentaux;
* estime nécessaire que les États membres développent des synergies dans la mise en œuvre durable du programme;
* est convaincu de la nécessité de lutter efficacement et sans répit contre le terrorisme, mais sans porter atteinte aux valeurs européennes et aux droits démocratiques des citoyens. En effet, en cas de restriction substantielle de ceux-ci, on pourrait estimer que les terroristes seraient parvenus à leurs fins;
* considère qu’il y a lieu de mettre en place un dialogue permanent avec les responsables religieux, les religions pouvant grandement contribuer à réduire la radicalisation et certaines formes de menaces, ainsi les tensions communautaires suscitées par le terrorisme;
* relève que le droit de l’UE interdit la conservation généralisée et indifférenciée des données et que celle-ci ne peut être autorisée que sous réserve de garanties strictes et précisément délimitées par la réglementation, contrôle permanent du système à l’appui.

***Contact***: *Cinzia Sechi*

*(Tél. +32 25469788 – courriel:* *cinzia.sechi@eesc.europa.eu**)*

* ***Mesures contraignantes en matière de transparence salariale***

**Rapporteur:** Pekka RISTELÄ (groupe des travailleurs – FI)

**Références:** COM(2021) 93 final – 2021/0050 (COD)

EESC-2021-01493-00-00-AC

**Points clés:**

Le CESE:

* se félicite que la proposition de la Commission porte sur des mesures contraignantes de transparence des rémunérations, mais considère qu’elle devrait être renforcée dans divers domaines, tels que les critères d’évaluation de la valeur du travail, la couverture de certaines des obligations essentielles en matière de transparence, ainsi que le rôle des partenaires sociaux et de la négociation collective dans la mise en œuvre du principe de l’égalité des rémunérations;
* estime que des critères objectifs à utiliser pour déterminer la valeur du travail d’une manière neutre du point de vue du genre devraient être élaborés avec la participation des partenaires sociaux ou par ceux-ci. Ces critères devraient inclure les compétences et caractéristiques, notamment celles centrées sur les personnes, typiques du travail effectué par les femmes;
* est d’avis qu’une exemption complète pour tous les employeurs dont les effectifs sont inférieurs à 250 travailleurs n’est pas justifiée, mais qu’il pourrait être approprié de prévoir des règles spéciales pour les PME;
* estime que des mesures devraient être prises pour promouvoir la négociation collective sur l’égalité salariale, ainsi que d’autres mesures visant à combler l’écart de rémunération entre les hommes et les femmes, sans préjudice de l’autonomie des partenaires sociaux;
* souligne que les mesures contenues dans la proposition ne constituent qu’une partie de celles qui seraient nécessaires pour résoudre les problèmes structurels qui sous-tendent l’écart de rémunération entre les femmes et les hommes. Une approche globale sera nécessaire pour garantir l’égalité des rémunérations dans la pratique.

***Contact***: *Annemarie Wiersma*

*(Tél. +32 25469376 – courriel:* *annemarie.wiersma@eesc.europa.eu**)*

* ***Plan européen de lutte contre le cancer***

**Rapporteure:** Małgorzata BOGUSZ (groupe «Diversité Europe» – PL)

**Corapporteure:** Milena ANGELOVA (groupe des employeurs – BG)

**Références:** COM(2021) 44 final

EESC-2021-00995-00-00-AC

**Points clés:**

* Le CESE accueille favorablement le plan européen de lutte contre le cancer, qui constitue une étape importante dans le combat contre le cancer, et il demande l’élaboration d’une feuille de route concrète pour sa mise en œuvre qui soit assortie d’indicateurs de performance, de calendriers réalistes et d’une association étroite des partenaires sociaux et des organisations de la société civile.
* L’Union européenne et les États membres doivent garantir la disponibilité d’infrastructures de santé qui soient de qualité et accessibles, ainsi que des systèmes de soutien efficaces pour assurer le bien-être physique et mental des patients.
* Il est urgent de s’attaquer également aux conséquences négatives de la pandémie de COVID-19 en ce qui concerne l’accès aux services de santé, ainsi que de reconnaître le rôle de soutien que peuvent jouer les partenaires sociaux et les organisations de la société civile dans ce domaine.
* Afin de renforcer la détection précoce du cancer, le CESE donne son aval aux initiatives de projets de dépistage et de prévention du cancer, et encourage l’utilisation des nouvelles technologies et des données, y compris des méthodes d’analyse. Il convient de soutenir la recherche et l’innovation en leur allouant des fonds suffisants, au niveau tant national qu’européen.
* Le plan doit répondre à la situation démographique au sein de l’Union en mettant l’accent non seulement sur la préservation de la santé jusqu’à la vieillesse, mais aussi sur les cancers infantiles, qui nécessitent des mesures spécifiques.
* Dans l’optique de réduire les inégalités nationales, régionales et sociales dans la lutte contre le cancer et de fournir des solutions d’excellence pour tous, il est essentiel que l’UE associe tous les États membres à la mise en œuvre du plan et encourage la coopération, qu’elle permette aux patients atteints d’un cancer de bénéficier plus facilement d’un traitement dans un autre État membre et qu’elle veille à la disponibilité de médicaments, d’équipements médicaux et d’autres produits médicaux fournis par un marché unique performant.
* La coopération internationale et une éducation de qualité dans les disciplines liées au cancer seront décisives, notamment la coopération entre les États membres dans le cadre de programmes d’éducation et de promotion des compétences soutenus par l’UE et mis en œuvre également par des actions conjointes des partenaires sociaux.
* Avec pour visée de contribuer à une prévention efficace des cancers d’origine professionnelle, le CESE demande que davantage de recherches soient consacrées à l’exposition professionnelle aux agents cancérigènes, mutagènes et perturbateurs endocriniens ainsi qu’aux causes des cancers professionnels, en particulier chez les femmes.
* Le CESE souligne également l’importance de réduire le tabagisme et préconise de poursuivre les recherches sur la méthode d’essai de la teneur en émissions de fumée.
* Les entreprises jouent un rôle central dans l’élaboration de solutions pour la prévention, le dépistage, le diagnostic et le traitement du cancer. Pour encourager les pratiques constructives, l’UE doit offrir des conditions favorables à l’innovation, à l’investissement et à l’activité des entreprises.
* Le CESE juge qu’il est primordial pour la réussite du plan de rendre ses mesures compréhensibles et crédibles pour les citoyens européens. À cette fin devraient être mises en place des campagnes de sensibilisation et d’information à l’échelle de l’UE sur les modes de vie sain, le rôle de la pureté de l’air et de l’eau, ou encore le cancer sur le lieu de travail.

***Contact***: *Triin Aasmaa*

*(Tél. +32 25469524 – courriel:* *Triin.Aasmaa@eesc.europa.eu**)*

# **TRANSPORTS, ÉNERGIE, INFRASTRUCTURES ET SOCIÉTÉ DE L’INFORMATION**

***• Évaluation – Livre blanc de 2011 sur les transports***

**Rapporteur:** Pierre Jean COULON (groupe des travailleurs – FR)

**Corapporteure:** Lidija PAVIĆ-ROGOŠIĆ (groupe «Diversité Europe» – HR)

**Références:** SWD(2020) 410 final

EESC-2021-00412-00-00-AC

**Points clés:**

Le CESE:

* souhaite pouvoir bénéficier de points d’avancement réguliers de la mise en œuvre des stratégies de la Commission et pouvoir apporter sa contribution dans le domaine des transports. En outre, le CESE recommande que les futurs documents stratégiques soient accompagnés dès le départ d’un plan de surveillance clair;
* exprime le souhait que ces évaluations consistent en des rapports d’étape réguliers et thématiques, selon des périodes permettant une réelle appréciation des avancées, des retards et de leurs causes et, le cas échéant, d’éventuels correctifs. Il importe d’évaluer en temps utile ce qui a été réalisé et ce qui ne l’a pas été, et d’agir en conséquence;
* soutient l’écologisation des transports mais souligne que la transition énergétique doit être équitable et fournir, sans renier ses objectifs, des alternatives viables et réalistes tenant compte des spécificités économiques et sociales territoriales et des besoins de toutes les régions d’Europe, y compris les zones rurales. Comme il l’a déjà indiqué dans son avis de 2012, le CESE souhaite encourager un échange de vues ouvert, continu et transparent sur la mise en œuvre du livre blanc entre la société civile, la Commission et d’autres acteurs concernés tels que les autorités nationales à différents niveaux. De cette manière, l’acceptation et la compréhension par la société civile seront améliorées ainsi que les retours d’informations utiles aux décideurs politiques et aux responsables de la mise en œuvre;
* réitère la déclaration qu’il a faite dans son avis de 2011 sur les aspects sociaux de la politique européenne des transports. Il souhaite que la Commission européenne mette en place les mesures nécessaires afin qu’il y ait une harmonisation des normes sociales en ce qui concerne le trafic intra-UE, tout en tenant également compte de la nécessité de conditions de concurrence égales à l’échelle internationale dans ce domaine.

***Contact****: Antonio Ribeiro Pereira*

*(Tél. +32 25469363 – courriel:* *Antonio.RibeiroPereira@eesc.europa.eu**)*

# **MARCHÉ UNIQUE, PRODUCTION ET CONSOMMATION**

* ***Vers des marchés publics circulaires***

**Rapporteur:** Ferdinand WYCKMANS (groupe des travailleurs – BE)

**Corapporteur:** Gonçalo LOBO XAVIER (groupe des employeurs – PT)

**Référence:** Avis d’initiative

EESC-2021-00087-00-00-AC

**Points clés:**

Le CESE:

* estime qu’un système transparent, numérique et compétitif de marchés publics circulaires (MPC), comportant des marchés publics écologiques (MPE) tels que définis par la législation de l’Union européenne, s’inscrit dans le cadre des politiques visant à promouvoir le développement du marché unique;
* souligne que la gestion des marchés publics occupe une place centrale et décisive pour renforcer les investissements au bénéfice du secteur de l’environnement, des objectifs climatiques et du plan d’investissement en faveur d’une Europe durable;
* note que les marchés publics qui intègrent des critères minimum obligatoires de marchés publics écologiques (critères MPE de l’Union européenne) entrent dans le champ des politiques relatives à l’économie circulaire, telles que définies dans le «plan d’action pour une économie circulaire» (PAEC);
* appelle à augmenter le nombre des accords à caractère obligatoire, étant donné qu’aujourd’hui, les nouvelles règles reposent encore pour une bonne part sur des adaptations réalisées à titre facultatif;
* relève qu’en instaurant des critères minimum à caractère obligatoire pour les marchés publics écologiques, il est possible de placer la barre à un niveau plus élevé, dans l’ensemble de l’Europe, pour ce qui est des marchés publics durables et circulaires;
* accueille favorablement les outils, normalisés et disponibles gratuitement, que la Commission européenne a d’ores et déjà développés pour effectuer la comparaison des coûts sur la totalité du cycle de vie;
* estime que l’emploi de qualité, qui constitue un des principes du socle européen des droits sociaux, doit trouver une traduction dans l’obligation que les entreprises adjudicataires de marchés publics appliquent des conventions collectives ou, à défaut, respectent la législation et les pratiques nationales en vigueur qui découlent d’accords conclus entre les partenaires sociaux. Une telle disposition évitera la course au moins-disant social et assurera une concurrence équitable.

***Contact****: Janine Borg*

*(Tél. +32 25468879 – courriel:* *janine.borg@eesc.europa.eu**)*

* ***Pas de pacte vert sans pacte social***

**Rapporteur:** Norbert KLUGE (groupe des travailleurs – DE)

**Référence:** Avis d’initiative

EESC-2020-01591-00-00-AC

**Points clés:**

Le CESE:

* estime qu’il n’y aura pas de «pacte vert» si un «pacte social» n’y est pas intégré;
* est d’avis que l’appréhension systématique de la notion de *workers’ voice* dans le processus décisionnel de l’entreprise en matière de restructuration et d’innovation dans le monde du travail devrait également être prise en considération dans la réforme du Semestre européen et des plans nationaux de résilience. En ce qui concerne son action en matière d’échanges, l’Union européenne pourrait en faire un usage plus étendu pour la conception de sa politique commerciale commune;
* considère qu’il conviendrait d’ouvrir le débat politique à tous les niveaux sur la manière de créer un nouveau cadre de l’Union européenne pour les parties prenantes. Le Parlement européen et les prochaines présidences du Conseil de l’Union européenne doivent orchestrer ce débat sur la manière dont l’interaction de tous les groupes d’intérêts peut être inventoriée du point de vue des politiques et, finalement, intégrée dans un cadre juridique amélioré de l’Union européenne concernant ces parties prenantes, qui constitue l’une des conditions préalables nécessaires pour que les entreprises soient respectueuses du climat, résilientes, économiquement prospères et durables sur le long terme, tout en se montrant socialement responsables;
* estime que la Commission européenne et le Parlement européen devraient donner suite aux discussions sur une directive-cadre européenne relative à des normes minimales en matière d’information, de consultation et de participation des travailleurs au niveau des conseils d’administration dans les cas où les entreprises adoptent le droit européen des sociétés;
* considère que le débat concernant un meilleur cadre européen en matière de bonne gouvernance d’entreprise devrait insister également avec force sur le lien avec les politiques actives du marché du travail et leurs incidences régionales, sur des services publics de l’emploi efficaces, sur des systèmes de sécurité sociale adaptés à l’évolution des marchés du travail et sur la mise en place de filets de sécurité appropriés, du point de vue du revenu minimum et des services sociaux, pour les groupes les plus vulnérables.

***Contact****: Marie-Laurence Drillon*

*(Tél. +32 25468320 – courriel:* *marie-laurence.drillon@eesc.europa.eu**)*

* ***Règlement du Conseil établissant les entreprises communes dans le cadre d’Horizon Europe***

**Rapporteur général:** Anastasis YIAPANIS (groupe «Diversité Europe» – CY)

**Références:** COM(2021) 87 final – 2021/0048 (NLE)

EESC-2021-01861-00-00-AC

**Points clés:**

Le CESE:

* plaide pour un dialogue permanent avec la société civile au sein des groupes consultatifs des entreprises communes existants et pour l’inclusion des partenaires sociaux et des organisations de la société civile concernés au sein des groupes de parties prenantes des entreprises communes;
* s’inquiète du nombre restreint d’organisations appelées à jouer le rôle de fondateurs privés pour plusieurs entreprises et demande que la sélection des membres associés soit ouverte et transparente;
* se déclare favorable à ce qu’une partie du budget des entreprises communes soit consacrée aux activités des PME;
* demande une explication précise de la procédure à suivre pour établir le programme de travail de chaque entreprise commune.

***Contact***: *Marie-Laurence Drillon*

*(Tél. +32 25468320 – courriel:* *marie-laurence.drillon@eesc.europa.eu**)*

* ***Partenariat européen/métrologie***

**Rapporteur:** Philip VON BROCKDORFF (groupe des travailleurs – MT)

**Références:** COM(2021) 89 final – 2021/0049 (COD)

EESC-2021-01796-00-00-AC

**Points clés:**

Le CESE:

* considère la proposition à l’examen comme un pas important vers une économie européenne qui entend jouer un rôle de premier plan dans l’industrie, les avancées technologiques et la numérisation;
* est d’avis que les réseaux européens de métrologie, qui accordent une attention particulière aux parties prenantes et à leurs besoins, contribueront plus efficacement au programme de recherche et d’innovation du partenariat européen pour la métrologie;
* estime indispensable d’établir un dialogue avec les parties prenantes tout au long de la chaîne de valeur de la métrologie afin de maximiser l’adoption des technologies émergentes et d’aider à relever les grands défis de société;
* souligne l’importance de la métrologie en tant que partie intégrante de l’innovation nécessaire pour soutenir la reprise économique dans l’ensemble de l’UE;
* reconnaît le rôle que des mesures et des normes améliorées et harmonisées pourraient jouer dans le fonctionnement efficace du marché unique;
* estime que des normes de mesure précises doivent être accessibles et compréhensibles pour toutes les parties prenantes, en particulier les petites entreprises et les consommateurs.

***Contact***: *Janine Borg*

*(Tél. +32 25468879 – courriel:* *janine.borg@eesc.europa.eu**)*

* ***Émissions des EMNR/Effets de la COVID-19***

**Rapporteur général:** Christophe LEFÈVRE (groupe des travailleurs – FR)

**Références:** COM(2021) 254 final – 2021/0129 (COD)

EESC-2021-02817-00-00-AC

**Points clés:**

Le CESE accueille favorablement la nouvelle proposition de règlement, qu’il considère comme une réaction appropriée et proportionnée face aux conséquences économiques de la crise de la COVID-19.

***Contact***: *Luís Lobo*

*(Tél. +32 25469717 – courriel:* *luis.lobo@eesc.europa.eu**)*

# **AGRICULTURE, DÉVELOPPEMENT RURAL ET ENVIRONNEMENT**

* ***Mesures de gestion, de conservation et de contrôle applicables à la zone de compétence de la Commission des thons de l’océan Indien***

**Références:** Catégorie C

COM(2021) 113 final – 2021/0058 (COD)

EESC-2021-02818-00-00-AC

Ayant estimé que le contenu de la proposition est satisfaisant, le Comité a décidé de rendre un avis favorable au texte proposé.

* ***Contrôles officiels effectués sur les animaux et les produits d’origine animale exportés par des pays tiers dans l’Union***

**Références:** Catégorie C

COM(2021) 108 final – 2021/0055 (COD)

EESC-2021-02654-00-00-AC

Ayant estimé que le contenu de la proposition est satisfaisant, le Comité a décidé de rendre un avis favorable au texte proposé.

* ***Mesures de conservation et de gestion applicables à la zone de réglementation des pêches pour le Pacifique occidental et central***

**Références:** Catégorie C

COM(2021) 198 final – 2021/0103 (COD)

EESC-2021-02656-00-00-AC

Ayant estimé que le contenu de la proposition est satisfaisant, le Comité a décidé de rendre un avis favorable au texte proposé.